



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays

Amérique latine et Caraïbes

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) par laquelle le Conseil d'administration a prié le secrétariat de lui transmettre un résumé de la conclusion des examens à mi-parcours, en faisant ressortir, notamment, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au programme. Le Conseil doit faire des observations sur ces rapports et formuler, si nécessaire, des directives à l'intention du secrétariat. Les examens à mi-parcours décrits dans le rapport ont été effectués en 2007.

* E/ICEF/2008/16.



Introduction

1. Le présent rapport résume les trois examens à mi-parcours réalisés par le Chili, le Guatemala et l'Uruguay, qui mettent en lumière l'importante contribution apportée dans la région par l'UNICEF et ses partenaires pour traiter les problèmes majeurs concernant les enfants et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces études ont également permis à l'UNICEF de se positionner de façon plus stratégique dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier au Chili et en Uruguay. De riches enseignements ont été tirés des activités visant à renforcer les capacités et à offrir des services aux niveaux sous-nationaux. Ils ont permis de créer des connaissances, de recenser des pratiques optimales et d'échanger des données d'expérience, donnant ainsi l'occasion à l'UNICEF de jouer un rôle normatif et d'orienter l'élaboration des politiques aux niveaux national et sous-national.

2. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes continue d'être marquée par de profondes disparités économiques et sociales et par l'exclusion d'un très grand nombre de personnes. Recourant systématiquement aux moyennes nationales pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les gouvernements et les organisations internationales donnent l'impression que la région est sur la bonne voie. Plusieurs indicateurs nationaux sont en effet positifs : les taux de pauvreté ont diminué; l'accès des enfants à l'enseignement s'est amélioré; l'écart entre les sexes tend à se réduire; les taux de mortalité infantile diminuent. En revanche, les principes fondamentaux d'équité et d'universalité sont méconnus car les moyennes nationales masquent les fortes disparités qui existent, dans un pays, entre zones urbaines et zones rurales, hommes et femmes, garçons et filles et entre les groupes de population autochtone ou d'origine africaine ou dans ces groupes. Mettre l'accent sur des politiques publiques pour éliminer les inégalités et l'exclusion est une stratégie fondamentale et un élément essentiel des programmes de coopération par pays qu'appuie l'UNICEF en Amérique latine et aux Caraïbes.

Examens à mi-parcours

Chili

3. **Introduction.** Le Conseil d'administration a approuvé en 2004 le programme de coopération (2005-2009) des pays du cône Sud, notamment l'Argentine, le Chili et l'Uruguay. L'examen à mi-parcours du Chili a été réalisé de février à août 2007 avec le concours de représentants de l'État et de la société civile (y compris des universités et des organisations non gouvernementales), d'autres organismes de l'ONU et du Coordonnateur résident des Nations Unies.

4. L'examen a été réalisé au vu des engagements nationaux et internationaux relatifs aux enfants et aux adolescents, afin de définir avec précision le rôle de l'UNICEF et sa valeur ajoutée dans un pays à revenu intermédiaire. On s'est particulièrement attaché à démontrer et à mettre en évidence la nouvelle action menée par l'UNICEF pour améliorer la situation des enfants, en dépit de l'insuffisance des ressources, ce qui a ainsi permis d'établir un modèle pour les activités du Fonds destinées aux pays à revenu intermédiaire.

5. **Situation des femmes et des enfants.** Le Chili a maintenu une forte croissance économique ces 10 dernières années : le taux de croissance s'est élevé à 5,7 % en 2007, et le revenu national brut (RNB) par habitant a atteint 6 980 dollars

en 2006. Le taux de pauvreté est passé de 19 % en 2003 à 14 % en 2006. Dans la même année, le taux de mortalité infantile est tombé à 9 pour 1 000 naissances vivantes. En dépit de ses bons indicateurs, le Chili est un des pays de la région le plus marqué par les inégalités. Soucieux d'y remédier, le nouveau gouvernement a lancé d'importantes initiatives visant notamment à renforcer les systèmes de protection sociale et à appliquer une politique de développement du jeune enfant. Il faut également élaborer des politiques sociales plus inclusives pour la protection des droits des enfants autochtones.

6. Le Chili a réussi à bien relever le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, les enfants et les adolescents, en particulier dans les familles pauvres, ne vont pas toujours jusqu'au bout des 12 années de scolarité obligatoire. Pour remédier à ce problème, on a alloué davantage de ressources à l'éducation, afin notamment d'améliorer les écoles de campagne et de venir en aide aux enfants les plus vulnérables.

7. Au Chili, tout comme dans une grande partie de l'Amérique latine et des Caraïbes, la violence à l'égard des femmes est un problème majeur. La violence familiale en général a de graves répercussions sur les enfants, en particulier dans ce pays où la culture légitime, ou pour le moins tolère, la violence des parents à l'égard de leurs enfants. Jusqu'à 50 % des enfants chiliens subiraient des sévices physiques. Les enfants et les adolescents se heurtent à d'autres problèmes de protection, en particulier dans le domaine de la justice pour mineurs où une réforme de la législation s'impose, notamment pour ce qui est de la responsabilité pénale des adolescents de 14 à 18 ans.

8. Le taux de prévalence du VIH est de 0,3 %, ce qui équivaut à au moins 15 000 victimes. La lutte menée contre ce fléau est insuffisante. L'abus des drogues, les grossesses précoces et le manque d'informations à l'intention des adolescents sont des problèmes qui ne sont pas traités comme il convient.

9. **Progrès et principaux résultats.** L'examen à mi-parcours a montré que de grands progrès avaient été réalisés pour ce qui est du respect des droits de l'enfant mais que de fortes inégalités fondées sur le lieu de naissance, la situation socioéconomique, l'origine ethnique et le sexe persistaient. En outre, on observe encore un décalage important entre les politiques et leur application, notamment en ce qui concerne l'impact qu'elles ont sur la vie quotidienne des enfants.

10. L'examen à mi-parcours a montré qu'une bonne partie des objectifs fixés dans le descriptif de programme de pays (2005-2009) avaient été atteints. Il a également fait ressortir l'importante contribution qu'apportait l'UNICEF grâce à ses nouvelles activités plus axées sur les politiques que sur les projets, qui lui permettaient de renforcer son rôle normatif et de produire des connaissances sur les enfants. Il a également mis en évidence le rôle fédérateur du Fonds et l'attention que celui-ci accordait aux droits de l'enfant et à la protection sociale. Il a été conclu que l'action menée au Chili par l'UNICEF pourrait servir de modèle à d'autres pays à revenu intermédiaire.

11. En ce qui concerne le développement du jeune enfant, l'UNICEF a aidé à réaliser l'examen approfondi des politiques du Chili à cet égard. Cet examen dont les volets étaient la recherche, l'appui technique, la sensibilisation et la mobilisation sociale, a permis de renforcer les politiques existantes au niveau municipal et d'appliquer le système global de protection de l'enfant, « Le Chili grandit avec

toi », visant à venir en aide aux groupes de population aux revenus les plus faibles et à offrir des services préscolaires gratuits aux enfants de 4 à 5 ans.

12. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a contribué, dans une large mesure, à l'élaboration de la loi instituant la période de 12 années de scolarité obligatoire. Le Fonds a également favorisé l'ouverture du dialogue politique au Conseil consultatif présidentiel pour un enseignement de qualité, qui a fait des recommandations en vue d'une refonte du système éducatif. L'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et la non-discrimination ont été les deux grands sujets du débat.

13. Dans le cadre de la loi sur la responsabilité pénale des adolescents, qui contient des dispositions spéciales à leur égard, le Gouvernement a nommé l'UNICEF membre de la Commission chargée de contrôler les conditions de vie des enfants dans les centres de détention et de recommander des changements dans la façon dont les enfants sont traités.

14. Le travail considérable que mène l'UNICEF au Chili est grandement apprécié. Dans les débats du Conseil d'administration de l'UNICEF, le Gouvernement a noté le rôle de défenseur indépendant des droits de l'enfant que jouait le Fonds. Dans le cadre de l'examen, le Coordonnateur résident des Nations Unies a souligné qu'il importait de maintenir une forte présence de l'UNICEF aussi bien dans l'intérêt de l'ONU que de l'équipe de pays des Nations Unies.

15. **Ressources utilisées.** Après ajustement du plafond qui avait été fixé pour la planification en 2006, un montant de 7 millions de dollars a été affecté au programme de pays, notamment 1,2 million de dollars au titre des ressources ordinaires. Les dons provenant d'environ 3 000 personnes et les contributions du secteur privé ont représenté près de 70 % des autres ressources mobilisées. Le bureau de pays, qui avait eu beaucoup de mal à collecter des fonds en 2005 et en 2006, a observé une nette amélioration en 2007. Tous les fonds disponibles chaque année ont été utilisés.

16. **Obstacles aux progrès.** Le bureau de pays travaille avec relativement peu de ressources. Au vu du programme d'action en cours, le financement du programme de pays, notamment à partir des ressources ordinaires, est depuis 2008 un sujet de préoccupation majeur pour le Gouvernement et le bureau de l'UNICEF. Au Chili, la mobilisation de fonds au niveau local se heurte à une forte concurrence mais une étude sur l'image de marque de l'UNICEF, réalisée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, a montré qu'une grande partie de la population active était disposée à prêter son concours à l'UNICEF.

17. **Modifications.** L'examen a confirmé le bien-fondé des priorités et stratégies de l'UNICEF au Chili et la contribution importante qu'il apporte grâce à ses nouvelles activités. Les recommandations suivantes ont été faites : a) apporter une aide technique au Gouvernement et à la société civile et renforcer leurs capacités, en particulier pour l'élaboration de politiques sociales sans exclusive et les liens avec divers secteurs; b) suivre les répercussions des politiques publiques sur le bien-être des enfants et ouvrir un centre de connaissances sur les enfants tout en renforçant le rôle normatif de l'UNICEF; c) privilégier les activités de sensibilisation de l'UNICEF menées à titre indépendant et appuyer la systématisation et la diffusion des meilleures pratiques nationales, notamment pour ce qui est de la coopération Sud-Sud.

Uruguay

18. **Introduction.** L'examen à mi-parcours du programme de coopération (2005-2009) pour l'Uruguay a été réalisé de juin à août 2007. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture, cet examen a pris un caractère particulier : a) un nouveau gouvernement est entré en fonctions au début de 2005, fixant des priorités politiques et sociales différentes et offrant ainsi de nouvelles possibilités de traiter les problèmes relatifs à l'enfance; b) l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré en 2005-2006 le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2007-2010); c) l'Uruguay est devenu l'un des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » lancée par l'ONU – le seul pays de la région Amérique latine et Caraïbes et le seul à revenu intermédiaire à y participer; d) l'UNICEF a commencé en 2007 à effectuer l'examen global de son rôle et de sa présence dans les pays à revenu intermédiaire.

19. L'examen à mi-parcours, qui a été réalisé en collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, comprenait trois étapes : a) une évaluation externe du programme de coopération et du rôle de l'UNICEF en Uruguay; b) une évaluation des résultats obtenus, des objectifs atteints pour chaque plan et des recommandations tendant à modifier les priorités des programmes; c) une analyse et un examen final des principales conclusions de l'examen.

20. **Situation des femmes et des enfants.** Le nouveau gouvernement, qui a pris ses fonctions en 2005, s'est fixé plusieurs objectifs : réduire les taux élevés de pauvreté, accroître la dépense publique dans les secteurs clefs tels qu'éducation et santé, et promouvoir des stratégies locales visant à venir en aide aux laissés-pour-compte. Les effets de cette politique sur la vie des enfants étaient déjà considérables en 2007 : la proportion de personnes considérées comme pauvres avait diminué, représentant un quart de la population contre près d'un tiers en 2004.

21. Même si l'enseignement primaire est devenu accessible en Uruguay à presque tous les enfants, les taux d'abandon scolaire restent élevés. On n'estime qu'à 40 % la proportion d'élèves qui achèvent leur éducation de base à l'âge normal, et seulement un jeune de 20 ans sur trois obtient son diplôme d'études secondaires. Les taux élevés d'abandon scolaire représentent pour le pays un problème majeur sur la voie du développement.

22. Le taux de mortalité infantile est passé de 15 pour 1 000 naissances vivantes en 2002 à 12 pour 1 000 en 2006. Cette évolution positive va de pair avec l'établissement d'objectifs précis en matière de santé pour les enfants et les mères dans le cadre du programme de réforme actuel du système de santé. Cependant, la moitié des enfants en bas âge vivent dans de mauvaises conditions sanitaires comme l'atteste le taux élevé de malnutrition infantile (11,3 %). La prévalence du VIH/sida – autre sujet de préoccupation – touche particulièrement les populations à haut risque et son taux s'élève à 0,8 %.

23. En ce qui concerne la justice pour mineurs, il y a toujours un écart entre la législation et son application. En outre, le nombre d'enfants et d'adolescents (3 163) placés sous le contrôle direct de l'État est extrêmement élevé. D'après une enquête réalisée en 1999, la violence demeure également un problème pour les enfants: 33 % de filles et 43 % de garçons déclaraient avoir été victimes de violence physique ou psychologique, voire les deux. Pour y remédier, on a créé en 2007 un système complet de protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence, qui permet

de coordonner et d'appuyer les initiatives et les programmes nationaux visant à protéger les enfants contre les mauvais traitements, les violences ou l'exploitation sous toutes leurs formes.

24. **Progrès et principaux résultats.** Il ressort de l'examen à mi-parcours que l'UNICEF est considéré comme une institution qui joue un rôle essentiel, ayant une vision complète et globale de la situation des droits de l'enfant, offrant un appui et des connaissances techniques de qualité et s'employant activement à faire appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Selon les résultats d'une évaluation, les entités homologues apprécient les capacités techniques de l'UNICEF et attendent du Fonds qu'il joue un rôle encore plus grand en leur fournissant une assistance technique. Les partenaires apprécient aussi le rôle que joue l'UNICEF en diffusant des informations objectives et des données fiables qui aident à vérifier le respect des droits de l'enfant. L'UNICEF est considéré comme un défenseur indépendant des enfants, jouant un rôle important dans la coordination et la mobilisation des acteurs.

25. L'examen à mi-parcours a montré les progrès que l'UNICEF et ses partenaires accomplissaient sur la voie de la réalisation de leurs objectifs, notamment en ce qui concerne l'application du système de protection de l'enfant. Le Fonds a, par exemple, élaboré à cet égard un modèle de mécanismes locaux qui permettent de lutter contre la violence grâce à un appui technique et au renforcement des capacités. Il est parvenu à modifier l'ordre des priorités politiques en insistant auprès de l'État pour qu'il consacre des fonds budgétaires à la cause des enfants, en particulier à l'éducation. Il a en outre largement contribué à l'élaboration et à l'application de mesures nutritionnelles et de politiques relatives à la petite enfance.

26. **Ressources utilisées.** Le programme de pays (2005-2009) dispose d'une enveloppe de 4,8 millions de dollars, dont 2 millions de dollars proviennent des ressources ordinaires. Les fonds disponibles (2 949 000 dollars) ont été entièrement utilisés en 2005-2007. Les autres ressources sont en grande partie obtenues grâce à la collecte de fonds privés au niveau national, en démarchant les entreprises et les donateurs privés et en menant des activités de vente directe.

27. **Obstacles aux progrès.** Un des principaux obstacles à l'application du programme tient au fait qu'il a fallu tenir des négociations avec le nouveau gouvernement en 2005 avant que l'accord de coopération puisse être signé. D'autre part, la charge de travail supplémentaire liée au lancement de l'initiative « Unis dans l'action » a également retardé l'application du programme.

28. **Modifications.** Il a été recommandé dans l'examen à mi-parcours de prolonger le programme d'un an, jusqu'à la fin de 2010, ce qui permettra à l'UNICEF d'harmoniser les cycles de ses programmes avec ceux des autres organismes des Nations Unies.

29. Pour les trois dernières années, de 2008 à 2010, le programme de pays devrait permettre d'aider en priorité le pays à veiller à ce que les enfants reçoivent, durant 10 ans, un enseignement de qualité (en s'attachant en particulier à réduire les taux d'abandon dans l'enseignement secondaire et à mettre à la disposition des enfants vulnérables une aide financière plus importante). Le Gouvernement recevra également un appui pour l'élaboration d'un plan d'action national et d'interventions ciblées sur les problèmes relatifs à la petite enfance en mettant l'accent sur les soins prénataux et en menant des campagnes sanitaires à l'intention des adolescents.

30. Dans le cadre de la mobilisation sociale et de la réforme institutionnelle, on élaborera des stratégies visant à promouvoir un changement d'attitudes et de comportement et on modifiera les pratiques juridiques et institutionnelles de façon à ce qu'elles puissent garantir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également été recommandé de produire des connaissances et de renforcer les systèmes d'information touchant les enfants. On s'attachera à mieux lutter contre la maltraitance et l'exploitation des enfants et à prévenir la violence à leur égard et on tâchera de systématiser l'enregistrement des naissances et de recourir à des méthodes qui permettront d'éviter que les enfants qui ont commis des délits ou qui ont besoin de soins soient privés de liberté. Enfin, on cherchera à coopérer plus étroitement avec les médias.

Guatemala

31. **Introduction.** L'examen à mi-parcours du programme de coopération (2005-2008) a été effectué d'avril à octobre 2007, avec la participation de représentants du Gouvernement et de la société civile guatémaltèques, notamment des universités, des organisations non gouvernementales, des adolescents, du secteur privé et des médias ainsi que du système des Nations Unies. Des associations autochtones ont également été consultées.

32. L'examen à mi-parcours a été réalisé pendant la campagne électorale sous le Gouvernement sortant. En plus des résultats du programme, on a analysé l'évolution de la situation des enfants en s'appuyant sur des données actualisées. On a également analysé la composante du programme portant sur l'égalité des sexes et l'efficacité des stratégies municipales. Les résultats énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du Guatemala et dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF ont également été pris en considération.

33. **Situation des enfants et des femmes.** Le Guatemala vient, en Amérique latine, au deuxième rang pour l'inégalité des revenus. Celle-ci touche particulièrement les groupes autochtones, qui représentent 40 % de la population. Le taux de pauvreté des enfants et adolescents est en moyenne de 50 % mais celui des autochtones est encore plus élevé (80 %), en particulier dans les zones rurales. Le revenu national brut par habitant est certes passé de 1 750 dollars en 2002 à 2 650 dollars en 2006 mais cette hausse n'a pas permis de réduire les inégalités ni de relever le faible niveau d'investissement sur le plan social.

34. Les taux de vaccination continuent d'être supérieurs à 80 % et le pourcentage d'enfants recevant tous les vaccins nécessaires a considérablement augmenté. Le fort pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition chronique (49 %) reste le problème majeur. Les taux sont encore plus élevés en milieu rural et parmi les groupes vulnérables. Le taux de mortalité infantile a diminué de moitié entre 1990 et 2006 (passant de 82 à 41 pour 1 000 naissances vivantes), tandis que le taux de mortalité maternelle est resté très élevé (290 pour 100 000 naissances vivantes en 2005).

35. Les taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire se maintiennent à 80 % pour les garçons et à 76 % pour les filles. Des efforts considérables doivent être fournis si l'on veut que les enfants suivent le cycle d'enseignement primaire dans sa totalité et dans les temps; à l'heure actuelle, 60 %

des élèves de l'enseignement primaire vont jusqu'au bout des cinq années du cycle et seulement 39 % y parviennent à l'âge normal.

36. La violence et l'insécurité sont une menace constante pour la population. En 2006, par exemple, 460 enfants ont été assassinés, soit le taux le plus élevé en Amérique latine. Cette situation souligne la faiblesse des services de sécurité publique et de protection civile, ainsi que l'impunité qui règne dans le système judiciaire. Elle met aussi en évidence le manque de débouchés pour les jeunes, qui s'adonnent à des activités illégales et très dangereuses, faute de pouvoir trouver un emploi productif et décent. Beaucoup d'enfants et de femmes sont victimes de violence familiale; on a recensé 8 231 cas en 2004. En outre, 32 % des femmes de 15 à 49 ans estiment que les châtiments corporels sont nécessaires à l'éducation d'un enfant.

37. Beaucoup d'enfants guatémaltèques sont adoptés dans le monde entier. En 2006, par exemple, 4 135 enfants ont été adoptés par des familles vivant aux États-Unis. La forte demande d'adoption en provenance de l'étranger est à l'origine d'activités commerciales, d'enlèvements et de la traite de filles et de garçons. Les délais d'adoption toujours aussi longs et les énormes difficultés auxquelles le pays s'est heurté pour faire promulguer la loi sur l'adoption montrent bien l'intérêt particulier de certains – contraire à celui des enfants – de maintenir la situation actuelle.

38. **Progrès et principaux résultats.** Le programme de pays comprend deux volets : politiques publiques et renforcement des capacités institutionnelles; primauté du droit, participation et culture de la paix.

39. Les progrès accomplis dans le premier volet, qui a pour objet d'orienter l'élaboration des politiques publiques et de renforcer les capacités institutionnelles, sont considérables. Les projets pilotes lancés dans 72 municipalités pour l'élaboration et l'application de politiques publiques destinées aux enfants et aux adolescents, ont donné de bons résultats. L'UNICEF a aidé ces municipalités à créer des commissions pour la protection des enfants et des adolescents et leur a fourni un appui technique et financier pour la création de bureaux chargés de la question. Ces initiatives ont commencé à porter leurs fruits : plusieurs de ces municipalités ont déjà commencé à affecter des crédits à la cause des enfants. Quarante municipalités ont débloqué plus de 42 millions de dollars en 2006.

40. De 2005 à 2007, l'UNICEF a collaboré avec divers organismes des Nations Unies à l'élaboration d'un programme commun de lutte contre la malnutrition chronique. Le Fonds a parallèlement élaboré une stratégie sous-régionale pour traiter ce problème majeur. Au Guatemala, l'UNICEF et ses partenaires ont fourni un appui technique et financier destiné à l'élaboration et à l'application d'une politique de sécurité alimentaire et d'un programme national de lutte contre la malnutrition chronique, qui a permis de traiter 255 000 enfants de moins de 5 ans. Pour lutter contre le VIH/sida, on a envoyé des informations sur la prévention à 370 000 adolescents et fait passer un test de dépistage à 32 000 femmes enceintes. Au niveau national, on a élaboré une politique sanitaire à l'intention des adolescents.

41. D'excellents résultats ont été obtenus dans l'action menée pour traiter la question de l'adoption internationale. L'UNICEF a contribué de façon essentielle à sensibiliser davantage l'opinion publique à cette question et à faire en sorte que le

Guatemala approuve la Convention de La Haye relative à l'adoption internationale. Une aide technique a été dispensée pour définir des lois et des politiques relatives à l'adoption nationale et internationale. La lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, notamment contre la traite, a donné de bons résultats, en particulier pour la prévention et la prise en charge des victimes. À cet égard, un accord relatif à la prévention de l'exploitation sexuelle et commerciale a été conclu avec le secteur du tourisme. De nouvelles stratégies visant à prévenir la violence chez les jeunes ont été appliquées dans plus de 70 municipalités.

42. Au titre du programme de pays, on s'intéresse à l'éducation interculturelle bilingue, notamment pour permettre à un plus grand nombre d'enfants autochtones des milieux ruraux d'accéder à l'enseignement primaire. Avec l'appui de l'UNICEF, un projet d'enseignement respectueux des différences culturelles a été élaboré. Cinquante-six mille enfants en ont profité dans 625 écoles, et divers éléments de ce projet ont été incorporés dans le programme national des écoles à classe unique.

43. **Ressources utilisées.** Le programme de pays (2005-2008) dispose d'une enveloppe de 22 126 000 dollars, dont 3 648 000 dollars provenant des ressources ordinaires. Après le déficit de financement considérable enregistré en 2005, le plafond pour les autres ressources a été dépassé en 2006 et en 2007, essentiellement grâce à d'importants crédits affectés au titre des situations d'urgence. Les fonds disponibles ont été entièrement utilisés en 2005, 2006 et 2007.

44. **Obstacles aux progrès.** Les élections de 2007 ont perturbé l'application du programme. Bien que l'on ait accompli des progrès satisfaisants dans l'action menée pour orienter les politiques aux niveaux national et municipal, et que certaines municipalités aient débloqué des ressources pour la cause des enfants, les autorités locales et nationales sont loin de consacrer assez d'argent à ces politiques. Les capacités des partenaires demeurent insuffisantes, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant. Le manque de coordination entre intervenants dans l'application des stratégies multisectorielles est un autre problème, qui nuit à plusieurs initiatives, en particulier celles qui portent sur la malnutrition chronique.

45. **Modifications.** De nouvelles priorités ont été établies et de nouvelles modifications ont été apportées pour le restant de la période de coopération (2008-2009). Au titre du programme de pays, on prendra davantage en compte la question des enfants autochtones et on renforcera les activités de développement du jeune enfant dans le cadre du Plan d'action intégré en faveur de la petite enfance, en donnant la priorité à la malnutrition chronique. On s'emploiera également à : appuyer l'application de la nouvelle législation sur les adoptions; renforcer l'enseignement bilingue et interculturel; porter une attention accrue à la prévention de la violence. On mènera une action plus poussée au niveau municipal, notamment en vue de produire des données locales, ce qui permettra d'établir un lien entre l'élaboration de politiques au niveau national et l'application au niveau local.

46. On accordera une attention particulière aux difficultés que rencontrent les enfants handicapés et les enfants migrants, en privilégiant les activités de protection et de prévention. Des connaissances concernant les investissements favorables aux enfants sur le plan social seront établies aux niveaux national et municipal en vue de multiplier les activités de sensibilisation dans la société civile, s'agissant en particulier de la malnutrition chronique. On intensifiera la campagne de prévention du VIH/sida en ciblant particulièrement les adolescents et en mettant un terme à la transmission verticale de la pandémie.

